

FORVIS MAZARS

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

ERNST & YOUNG et Autres

Teréga S.A.S.
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés intermédiaires

FORVIS MAZARS	EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST	ERNST & YOUNG et Autres
Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense cedex S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000 784 824 153 R.C.S. Nanterre	2, rue des Feuillants B.P. 97606 31076 Toulouse 3 S.A.S. au capital de € 1 934 760 540 800 406 R.C.S. Toulouse	Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Toulouse	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Teréga S.A.S.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Teréga S.A.S. (la « Société ») et en réponse à votre demande dans le cadre du projet d'admission de titres de créance de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires de la Société, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les informations relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le fait que les comptes consolidés intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Toulouse et Paris-La Défense, le 26 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

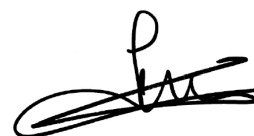
ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
COUTURIER David
4EE312DD73B34BF...

David Couturier

DocuSigned by:
BOURGET Sandrine
494A54F90A954E2...

Sandrine Bourget



Laurent Vitse

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Chiffre d'affaires	5.10.1	238 059	248 274
Autres produits	5.10.2	143	1 921
Achats consommés	5.10.3	(15 807)	(27 969)
Charges de personnel	5.10.3	(37 971)	(35 717)
Charges externes	5.10.3	(19 809)	(18 401)
Impôts et taxes	5.10.3	(8 665)	(8 713)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.9.2 - 5.9.3 - 5.9.5 - 5.9.10	(53 847)	(55 824)
Autres produits et charges opérationnels courants		(1 597)	(1 950)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		100 507	101 621
Autres produits et charges opérationnels non courants		(0)	67
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		100 507	101 688
Coût de l'endettement financier net	5.10.4	(15 842)	(15 838)
Autres produits et charges financiers	5.10.4	1 531	1 070
Résultat avant impôt		86 196	86 921
Impôt sur le résultat	5.10.5	(27 595)	(28 381)
Résultat net des sociétés intégrées		58 601	58 540
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(25)	(122)
Résultat net de l'ensemble consolidé		58 576	58 418
Résultat de la période attribuable aux :			
- propriétaires de la société		58 576	58 418
- participation ne donnant pas le contrôle		-	-

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
RÉSULTAT NET		58 576	58 418
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Pertes et gains actuariels		-	-
Impact des impôts différés	5.9.7	-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers et des titres	5.9.11	7 150	(2 788)
Impact des impôts différés sur instruments financiers		(1 786)	720
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		5 364	(2 068)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		5 364	(2 068)
RÉSULTAT GLOBAL		63 940	56 350
Attribuable aux propriétaires de la société		63 940	56 350
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-

2 ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros

	NOTES	30/06/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Ecart d'acquisition	5.9.2	420 756	420 756
Autres immobilisations incorporelles	5.9.2	72 407	74 657
Immobilisations corporelles	5.9.3	2 591 523	2 592 986
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.9.4	309	237
Autres actifs financiers non courants	5.9.4	2 514	3 882
Autres actifs non courants		-	-
Actifs d'impôt différé		-	-
ACTIFS NON COURANT		3 087 510	3 092 518
Stocks	5.9.5	42 213	36 947
Autres actifs financiers courants		242	119
Créances clients	5.9.6	50 361	63 515
Créances d'impôt exigible courantes		-	-
Autres actifs courants	5.9.14	9 102	8 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9.8	103 303	66 836
ACTIFS COURANT		205 222	175 471
TOTAL DE L'ACTIF		3 292 732	3 267 989
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.9.9	489 474	489 474
Primes d'émission		71 053	71 053
Réserves		(12 857)	(109 554)
Obligations Remboursables en Actions		470 000	470 000
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	1	58 576	105 142
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ		1 076 246	1 026 115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 076 246	1 026 115
Dettes financières non courantes	5.9.11	1 789 013	1 790 221
Avantages du personnel	5.10.6	19 581	18 763
Passifs d'impôt différé	5.9.7	297 523	291 544
Autres passifs non courants		(1)	(1)
PASSIFS NON COURANT		2 106 116	2 100 527
Dettes financières courantes	5.9.11	33 990	20 805
Instruments dérivés passifs courants	5.9.11.5	2 147	10 428
Provisions courantes	5.9.10	1 834	1 834
Dettes fournisseurs	5.9.12	30 579	66 771
Passifs d'impôt exigible		-	-
Autres passifs courants	5.9.13	41 820	41 509
PASSIFS COURANT		110 370	141 347
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3 292 732	3 267 988

3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES ACTUARIELLES	OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS*	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/2022	489 474	71 053	158 049	1 715	470 000	6 469	(231 021)	965 738
Résultat			105 142					105 142
Total des autres éléments du résultat global				796		(11 719)		(10 923)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	105 142	796	-	(11 719)	-	94 219
Transactions avec les propriétaires de la Société								-
Intérêts d'obligations remboursables en action							(27 888)	(27 888)
Dividendes			(6 000)					(6 000)
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	(6 000)	-	-	-	(27 888)	(33 888)
Autres éléments ayant une incidence sur les capitaux propres							-	-
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	-	-	(1 943)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales								-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale						45		45
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	45	-	45
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	489 474	71 053	257 191	2 511	470 000	(5 205)	(258 909)	1 026 115

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES ACTUARIELLES	OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS*	RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/2023	489 474	71 053	257 191	2 511	470 000	(5 205)	(258 909)	1 026 115
Résultat			58 576					58 576
Total des autres éléments du résultat global				-		5 364		5 364
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	-	-	58 576	-	-	5 364	-	63 940
Transactions avec les propriétaires de la Société								-
Intérêts d'obligations remboursables en action							(13 906)	(13 906)
Dividendes		-	-					-
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DISTRIBUTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	-	(13 906)	(13 906)
Variation des parts d'intérêts dans des filiales								-
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de la filiale						97		97
TOTAL DES TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ	-	-	-	-	-	97	-	97
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2024	489 474	71 053	315 767	2 511	470 000	256	(272 815)	1 076 246

* Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Le montant du nominal ainsi que la charge d'intérêts payés (nets d'impôts) sont donc classés en capitaux propres (cf note 5.9.9 Capital et réserves). Les intérêts courus sont comptabilisés en autres dettes.

4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

	NOTES	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	58 576	58 418
Elimination du résultat des mises en équivalence		25	122
Elimination des produits de dividendes		-	-
Amortissements et provisions	5.9.2 - 5.9.3	54 558	55 955
Impôt sur le résultat	5.10.5.1	27 595	28 381
Résultat financier	5.10.4	15 842	15 838
Neutralisation des éléments s'analysant comme des flux d'investissement		-	(68)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(28 702)	(29 756)
Impôt payé		(18 558)	(19 139)
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		109 335	109 751
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.9.2 - 5.9.3	(50 428)	(46 910)
Cession d'immobilisations		-	266
Subventions d'investissement reçues		400	190
Variation des prêts et autres actifs financiers		(124)	-
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(50 152)	(46 454)
Emissions d'emprunts	5.9.11	-	-
Intérêts payés		(21 496)	(21 403)
Autres flux financiers sur opérations de financement		(1 220)	(3 562)
TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(22 717)	(24 965)
Incidence de la variation des taux de change		-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		36 467	38 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		66 836	60 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.9.8	103 303	98 610

5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1 ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS ET CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE TERÉGA SAS

Teréga SAS est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est sis à Pau, 40 avenue de l'Europe. Les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2024 sont établis aux bornes de la Société et de ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ».

Les comptes consolidés de TERÉGA SAS au 30 Juin 2024 s'inscrivent dans la perspective d'une levée de financement et seront intégrés au Prospectus devant être déposé à l'AMF. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2024.

5.2 HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION DU GROUPE TERÉGA

Le 30 juillet 2013, l'ensemble des titres de la société Teréga SA (ex TIGF SA), détenu jusqu'alors par la société TGEHF (Total Gaz Electricité Holding France), a été cédé à la société Teréga SAS (ex TIGF INVESTISSEMENTS), elle-même détenue par la société Teréga HOLDING (ex TIGF HOLDING).

5.3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

5.3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 30 juin 2024, et présentées en détail sur le site internet de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en).

5.3.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLIQUÉS

Les normes IFRS ainsi que leurs interprétations et amendements sont présentées dans le tableau ci-après. Elles ont été appliquées par le Groupe dans ses comptes consolidés clos au 30 juin 2024 :

NORMES IFRS ADOPTÉES UE (et amendements afférents)	IMPACT	RENOI ANNEXES
IAS 1 - Présentation des états financiers	Oui	Notes 1 - 2
IAS 2 - Stocks	Oui	Note 5.5.5
IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie	Oui	Note 4
IAS 8 - Méthodes comptables, estimations, erreurs	Oui	Note 5.5
IAS 10 - Événements postérieurs à la clôture	Oui	Note 5.15
IAS 11 - Contrats de construction	NA	
IAS 12 - Impôt sur le résultat	Oui	Note 5.5.11
IAS 16 - Immobilisations corporelles	Oui	Note 5.5.3
IAS 18 - Produits des activités ordinaires	Oui	Note 5.5.8
IAS 19 - Avantages au personnel	Oui	Note 5.5.5
IAS 20 - Subventions publiques	Oui	Note 5.5.3.4
IAS 21 - Variations des cours des monnaies étrangères	NS	Note 5.5.12
IAS 23 - Coûts d'emprunts	Oui	Note 5.5.1.7
IAS 24 - Informations relatives aux parties liées	Oui	Note 5.13
IAS 26 - Comptabilité des régimes de retraite	NA	
IAS 27 - États financiers individuels	NA	
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées	NA	
IAS 29 - Économie hyper inflationniste	NA	
IAS 32 - Instruments financiers	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 33 - Résultat par action	NA	Société non cotée
IAS 34 - Information financière intermédiaire	Oui	
IAS 36 - Dépréciation d'actifs	Oui	Note 5.5.1.8
IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Oui	Note 5.5.7
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	Oui	Note 5.5.2
IAS 39 - Inst.financiers : comptabilisation et évaluation	Oui	Note 5.5.1.3
IAS 40 - Immeubles de placement	NA	
IAS 41 - Agriculture	NA	
IFRS 1 - Première adoption des IFRS	NA	
IFRS 2 - Paiements en action	NS	
IFRS 3 - Regroupements d'entreprises	Oui	Note 5.5.1.1
IFRS 4 - Contrats d'assurance	NS	
IFRS 5 - Actifs non courants & activités abandonnées	NA	
IFRS 6 - Prospection & éval. de ressources minérales	NA	
IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir	Oui	Note 5.5.1.3
IFRS 8 - Secteurs opérationnels	Oui	Note 5.11
IFRS 9 - Instruments financiers	NS	Note 5.5.1.3
IFRS 10 - États financiers consolidés	Oui	Notes 1 - 2
IFRS 11 - Partenariats	NA	
IFRS 12 - Informations / intérêts détenus / autres entités	NA	
IFRS 13 - Évaluation à la juste valeur	Oui	Note 5.5.1
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des	Oui	Note 5.5.8
IFRS 16 - Contrats de location	NS	Note 5.5.9

5.3.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires

Normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Le groupe n'est pas concerné par des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2024.

5.3.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliqués par le Groupe.

5.3.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés impose à la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 5.5.1.1) ;
- la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont présentées dans les notes 5.5.2 & 5.5.3 des principes comptables ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition (hypothèses décrites dans la note 5.5.1.1) ;
- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies (hypothèses décrites dans les notes 5.5.6 et 5.10.6) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf. note 5.5.1.3) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (cf. note 5.9.7).

5.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur prise de contrôle ou, pour des raisons de commodité si l'impact n'est pas significatif, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

Les comptes consolidés présentés dans ce document couvrent la période du 1er janvier au 30 juin 2024, avec comparatif au 31 décembre 2023 pour les comptes de bilan et au 30 juin 2023 pour les comptes de résultat. Toutes les sociétés du groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

5.4.1 FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, si et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4.2 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES EXCLUSIVEMENT : INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ne conférant pas le contrôle ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et ses filiales consolidées.

5.4.3 PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES PARTIELLEMENT : MISE EN ÉQUIVALENCE

La mise en équivalence consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la part de capitaux propres et de résultat lui revenant.

5.4.4 TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

5.5 MÉTHODES, PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.5.1 MÉTHODES COMPTABLES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

5.5.1.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux principes fixés par IFRS 3 par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

L'écart d'acquisition est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.5.1.1.1 Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relatives aux filiales adoptant les IFRS après leur société mère, Teréga SAS a choisi d'évaluer les regroupements d'entreprise sur la base des valeurs retenues par sa société mère : Teréga Holding.

Ainsi, l'allocation de l'écart d'acquisition au 30 juillet 2013, conformément aux principes exposés dans la note 5.5.2.4 se décompose comme suit (en M€) :

Coût d'acquisition au 30 juillet 2013			1 596
Capitaux propres acquis au 30 juillet 2013			644
ECART DE PREMIÈRE CONSOLIDATION			952
	Brut	Impôt différé	Net
Actifs revalorisés à la juste valeur	835	(288)	548
- Immobilisations corporelles	797	(274)	522
Décomptabilisation des subventions d'investissements	38	(13)	25
Passif revalorisé à la juste valeur - Emprunt obligataire de 500 M€	(63)	22	(41)
ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION	810	(279)	531
ECART D'ACQUISITION			421

En application des principes fixés par IFRS 3, s'agissant d'un regroupement d'entreprise, l'évaluation à la juste valeur de certains actifs corporels et incorporels acquis a généré respectivement une réévaluation de 797 M€ et 39 M€ d'euros (cf paragraphes relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et à l'écart d'acquisition).

L'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2011 a été revalorisé à sa juste valeur pour un impact de - 63 M€.

Dès lors, un écart d'acquisition résiduel de 421 M€ a été constaté à hauteur de la différence entre le coût d'acquisition de Teréga SA et la juste valeur nette des actifs acquis et passifs retraités dans le cadre de l'acquisition.

5.5.1.1.2 Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Le profil des nouvelles activités de Terega Solutions et ses filiales est différent des activités régulées sans interdépendance majeure des flux de trésorerie, ce qui implique la création d'une UGT spécifique.

Concernant les activités de Transport et de Stockage, même si les deux activités bénéficient de synergies et de mutualisation des prises de décision et de certains coûts centraux, la structure des revenus de chaque activité est fixée depuis l'entrée en régulation par des cadres réglementaires distincts, des règles distinctes et un mécanisme de rémunération différent. Les coûts opérationnels et de support de chaque activité sont répartis et examinés minutieusement par le régulateur. Les entrées de trésorerie sont donc largement indépendantes les unes des autres.

Par ailleurs les reportings présentés aux organes de gouvernance et au management ont évolué pour faire apparaître la répartition des résultats pour chacune des activités.

Le groupe Teréga a ainsi défini 3 UGT : Activité Transport, Activité Stockage et Activités Terega Solutions.

5.5.1.1.3 Allocation de l'écart d'acquisition

Le goodwill est réparti entre les activités Transport et Stockage en fonction de la juste valeur de chaque activité, basé sur une approche des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash Flow).

En milliers d'euros

	TRANSPORT	STOCKAGE
	60%	40%
Ecart d'acquisition	252 457	168 304

5.5.1.2 Capitaux propres

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Par ailleurs, les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

5.5.1.3 Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit une classification et une évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ; une méthodologie de dépréciation fondée sur les « pertes attendues » ainsi qu'une modification des principes de la comptabilité de couverture.

La pratique actuelle de comptabilisation au sein du Groupe Teréga est conforme aux dispositions d'IFRS 9, l'application de cette norme n'entraîne donc pas de changement significatif dans les comptes consolidés du groupe.

5.5.1.4 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels

dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation financière si et seulement si le Groupe a juridiquement le droit de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

5.5.1.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs.

5.5.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

5.5.1.7 Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise les dettes émises à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.1.8 Dépréciation des actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif, et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, qui peut être estimé de façon fiable.

5.5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.5.2.1 Autres immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe et qui ont une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur. Elles comprennent notamment les contrats clients identifiés lors des regroupements d'entreprises et les logiciels.

Les autres actifs incorporels comprennent également des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilité, y compris les contrats SaaS (Software as a Service) qui, par exception, ne seraient pas considérés comme des contrats de prestations de services et comptabilisés en charges. Pour être enregistrés en immobilisations, les contrats SaaS doivent conférer un droit de contrôle à l'utilisateur, en plus d'un accès au logiciel pour une durée déterminée.

5.5.2.2 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur un écart d'acquisition ou des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.2.3 Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée à compter de leur mise en service.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours sont les suivantes :

- Brevets et marques 5 ans
- Logiciels 5 ans
- Frais de développement 5 à 10 ans
- Contrats clients 30 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

5.5.2.4 Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que des stocks et des actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif

est estimée. Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôts, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre des UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écarts d'acquisition affecté à l'UGT (d'un groupe d'UGT), puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT (du groupe d'UGT) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT (du groupe d'UGT).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.5.3.1 Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût tel que défini ci-dessous, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Le profit ou perte sur cession d'immobilisations corporelles (correspondant à la différence entre le produit de cession net et la valeur comptable de l'immobilisation) est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les immobilisations relatives au transport sont principalement composées de canalisations et de stations de compression.

Les ouvrages de transport sont soumis à autorisation ministérielle, préfectorale et, le cas échéant, à l'autorisation des autres organes compétents. Pour chaque projet et en application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431 6 du Code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz, dont notre société fait partie, doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (« CRE ») et, le cas échéant, aux autres organes compétents pour approbation. Dès lors, seuls les coûts ayant été approuvés sont comptabilisés en immobilisations, les autres étant comptabilisés en charges d'exploitation.

Les investissements de stockage comprennent principalement du gaz coussin et des stations de compression.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 12 décembre 2006, la concession de stockage de gaz d'Izauthe a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 26 octobre 2005 et jusqu'au 25 octobre 2030. Les actifs et infrastructures rattachés à ce site sont amortis sur une durée plus longue que la durée de la concession. Le groupe Teréga considère que les actifs seront utilisés au-delà de la date de fin de cette concession.

Par décret du ministère de la Transition écologique et solidaire du 8 décembre 2017, la concession de stockage de gaz de Lussagnet a été prolongée pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2043.

Les immobilisations sont une composante essentielle de la détermination du revenu autorisé pour les activités transport et stockage de Teréga SA, qui sont des activités régulées.

5.5.3.2 Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont activés uniquement quand il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe. Les dépenses liées aux réparations et à la maintenance sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

5.5.3.3 Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode linéaire dans le compte de résultat, sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Les durées d'utilité pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Aménagements terrains 10 ans
- Aménagements installations générales 10 ans
- Autres installations générales 10 ans
- Aménagements installations sol autrui 10 ans
- Constructions 25 ans
- Bâtiments 10 à 25 ans
- Agencements 10 ans
- Immeubles sur sol autrui 25 ans
- Matériel et outillage 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 5-10 ans
- Matériel télécom 10 ans
- Mobilier 10 ans
- Gaz coussin 75 ans
- Installations techniques 10 ans
- Puits 25 ans
- Canalisations et branchements 30 à 50 ans
- Stations de compression 10 à 30 ans
- Postes de comptages 30 ans
- Station GNV 15 à 30 ans

La Commission de Régulation de l'Énergie fait évoluer le cadre tarifaire pour les actifs qui entrent dans la base d'actifs régulés (BAR) à partir de 2024 avec notamment la réduction des durées d'amortissement des nouveaux actifs à durée de vie longue, soit le passage d'une durée d'amortissement des nouvelles canalisations de 50 à 30 ans.

Le cadre de régulation des actifs entrés dans la BAR antérieurement n'est pas modifié.

Le gaz coussin correspond à une réserve de gaz permanente qui permet notamment le maintien du niveau de pression nécessaire au stockage et de maintenir les vitesses de soutirage demandées par les clients.

Les immobilisations de stockage sont amorties selon des durées indépendantes de la durée de concession. En cas de non-renouvellement de la concession, les immobilisations relatives à la concession devraient faire l'objet d'un amortissement accéléré.

5.5.3.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par les sociétés du Groupe sont enregistrées en diminution de l'actif et sont rapportées au compte de résultat sur une période fonction de la durée de vie des actifs qu'elles ont contribué à financer.

5.5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à leur valeur nette comptable.

5.5.5 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock des articles comprend les frais réels accessoires d'achat hors transport.

Les stocks de gaz pour auto consommation sont comptabilisés au coût de revient car ils sont consommés dans notre cycle d'exploitation, sans revente.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.5.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe accorde à certains salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Régime à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur

des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies, la totalité des écarts actuariels en capitaux propres.

5.5.6.1 Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont essentiellement constitués des médailles du travail.

5.5.6.2 Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

5.5.7 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour les provisions dont l'horizon est supérieur à 12 mois, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.5.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, mais aussi aux recettes provenant des contrats de raccordement et de transit.

Le Groupe comptabilise les ventes quand :

- Une relation contractuelle est avérée ;
- La prestation de service est achevée ;
- Le prix est fixe ou déterminable.

La comptabilisation des produits tirés des contrats avec les clients est fondée sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat avec le client ;
- Identification de l'obligation d'exécution, représentée par la promesse contractuelle de transférer des biens et/ou des services à un client ;
- Détermination du prix de transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux obligations d'exécution identifiées sur la base du prix de vente distinct pour chaque bien ou service ;
- L'enregistrement des produits lorsque l'obligation d'exécution correspondante a été remplie, ou au moment du transfert au client du bien ou du service promis. Le transfert sera considéré comme effectué lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services, qui peut avoir lieu dans le temps ou à un moment précis.

En ce qui concerne les activités exercées par le Groupe Teréga, le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé lorsque le service est fourni. La plus grande partie du chiffre d'affaires de base concerne les activités réglementées, dont les revenus sont régis par le cadre réglementaire établi par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

La différence (positive ou négative) entre le facturé et le prévisionnel est couverte dans le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

5.5.9 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui a remplacé la norme IAS 17 « Contrats de location » et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 remplace la ligne des charges de location unique par une charge d'amortissement des actifs loués et une charge d'intérêt sur les passifs liés à la location. Cette norme aligne le traitement des charges de location pour tous les contrats de location.

IFRS 16 supprime la distinction entre location simple et location financière d'IAS 17, et requiert de comptabiliser presque tous les contrats de location au bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

L'application d'IFRS 16 n'a pas de conséquences significatives dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2024.

5.5.10 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts liées aux dettes financières calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits et charges financiers comprennent les revenus des actifs financiers et le résultat de change.

5.5.11 IMPÔTS

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Pour l'exercice 2024, le taux d'impôt appliqué par le groupe est de 25.83 %.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Pour la détermination des montants d'impôt exigible et d'impôt différé, le Groupe prend en compte l'impact des positions incertaines d'impôt et les taxes additionnelles et intérêts qui pourraient être dus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Cette norme clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Le Groupe évalue ses incertitudes fiscales en conformité avec les principes d'IFRIC 23, l'application de cette norme n'aura donc pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Teréga SAS appartient au groupe fiscal dont Teréga Holding est la société mère d'intégration. La convention d'intégration fiscale entre Teréga Holding, Teréga SAS, Teréga Solutions, Loca Teréga, Teréga SA, Metha Infra Berry et Hy'Touraine Distribution prévoit que les résultats fiscaux soient définitivement acquis par la société mère. Ainsi, la charge d'impôt retenue dans les comptes de Teréga SAS correspond aux résultats fiscaux de Teréga SA, Teréga Solutions, Loca Teréga, Metha Infra Berry, Hy'Touraine Distribution et Teréga SAS comme si elles étaient imposées séparément.

La réintégration des charges financières a, par ailleurs, été maintenue au niveau de Teréga Holding, l'imposition s'effectuant au niveau groupe.

5.5.12 MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de conversion résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

5.6 FAITS CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES PRÉSENTÉES

Nouveau cadre tarifaire

L'année 2024 est marquée par l'entrée en vigueur au 1er avril 2024 des nouveaux tarifs ATRT8 et ATS3, pour une durée de 4 ans. Ces tarifs ont été définis par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) par le biais des délibérations finales 2024-22 et 2024-21 du 30 janvier 2024.

La Commission de Régulation de l'Énergie a fait évoluer le cadre tarifaire pour les actifs qui entreront dans la base d'actifs régulés (BAR) à partir de 2024 avec deux changements :

- la rémunération des nouveaux actifs se fait avec un taux de CMPC nominal alors que la rémunération s'effectuait jusqu'à lors avec un taux de CMPC réel appliqué à une base d'actifs réévaluée de l'inflation chaque année.
- la réduction des durées d'amortissement de certaines catégories d'actifs avec le passage d'une durée d'amortissement des nouvelles canalisations et des nouveaux puits, cavités et collectes de 50 à 30 ans.

La société va ainsi modifier les durées d'amortissement des biens concernés prenant en considération les enjeux liés à la transition énergétique énoncés dans la nouvelle régulation tarifaire. La durée d'amortissement des actifs de même nature antérieurs à la révision tarifaire n'a pas été modifiée car les mécanismes de la régulation tarifaire confortent le maintien de cette durée correspondant au rythme de prise en compte dans les tarifs futurs.

Le cadre de régulation des actifs applicable aux actifs déjà existants n'est pas modifié.

Conflit Ukrainien

Les changements de flux de gaz en Europe engendrés par la guerre en Ukraine, n'ont pas eu de répercussion significative sur les activités de stockage de gaz de l'entreprise au cours du premier semestre 2024.

La guerre en Ukraine n'a pas conduit la société à revoir l'évaluation de ses actifs ou de ses passifs.

CRCP

Conformément aux dispositions de l'article L. 452-2 du code de l'énergie, la CRE fixe les méthodes pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz. Ces tarifs, qui couvrent l'ensemble des coûts supportés par leurs gestionnaires, sont établis en prenant notamment en considération :

- les charges d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des réseaux et des installations ;

- les charges de capital (amortissement et rémunération des actifs des transporteurs, des distributeurs, des terminaux méthaniers et des opérateurs de stockage).

Ils sont calculés à partir d'hypothèses de charges et de produits établies pour l'ensemble de la période tarifaire. Ces hypothèses présentent des incertitudes lors de la définition des tarifs, ces derniers disposent d'un mécanisme dit CRCP (compte de régularisation des charges et des produits) permettant de corriger, pour des postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et produits prévisionnels et ceux réellement constatés.

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des opérateurs européens, la norme IFRS 14, publiée par l'IASB en janvier 2014, est en cours de mise à jour avec une réflexion concernant le fonctionnement du mécanisme dit CRCP. Cette réflexion pourrait avoir des impacts sur l'arrêté et la présentation des comptes établis en normes françaises.

A date, la position de Teréga conduit à constater les régularisations l'année de leur constatation. Cette position pourrait être revue en fonction des éléments de doctrine à paraître.

5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIÉTÉS	30/06/2024			31/12/2023		
	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
TERÉGA SA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SOLUTIONS SAS	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
LOCATEREGA	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
METHA INFRA BERRY	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
HYTOURAINNE DISTRIBUTION	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
TERÉGA SOLUTIONS H2 NEW CO 1	Intégration globale	100,00%	100,00%	Intégration globale	100,00%	100,00%
DUALMETHA SAS	Mise en équivalence	9,55%	9,55%	Mise en équivalence	11,90%	11,90%
CHADASAYGAS	Mise en équivalence	40,00%	40,00%	Mise en équivalence	40,00%	40,00%
STIRVIA	Mise en équivalence	49,00%	49,00%	Mise en équivalence	49,00%	49,00%

5.8 INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

5.8.1 CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Il n'y a pas de changement de présentation au 30 juin 2024.

5.8.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a pas de changement de méthode comptable au 30 juin 2024.

5.8.3 CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

Il n'y a pas de changement d'estimation comptable au 30 juin 2024.

5.9 NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.9.1 MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières présentées en euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

5.9.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCART D'ACQUISITION

5.9.2.1 Variations des exercices 2024 et 2023

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2022	ACQUISITIONS/ ACTIVATIONS	SORTIES	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/06/2024
Ecart d'acquisition	420 760	-	-	420 760	-	-	-	420 760
Frais de développement	15 167	1 313	-	16 479	-	-	-	16 479
Logiciels	135 717	13 706	(18 843)	130 579	-	-	-	130 579
Clientèle	38 711	-	-	38 711	-	-	-	38 711
Immobilisations incorporelles en cours	4 401	1 019	-	5 420	5 986	-	-	11 406
VALEURS BRUTES	614 756	16 038	(18 843)	611 950	5 986	-	-	617 935

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	AUTRES	30/06/2024
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(5)	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Amort/Dép. frais de développement	(5 276)	(3 116)	-	(8 391)	(1 598)	-	-	(9 989)
Amort/Dép. logiciels	(96 018)	(15 231)	16 565	(94 684)	(5 990)	-	-	(100 674)
Amort/Dép. clientèle	(12 163)	(1 295)	-	(13 458)	(648)	-	-	(14 106)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(113 462)	(19 642)	16 565	(116 537)	(8 235)	-	-	(124 773)
VALEUR NETTE COMPTABLE	501 296	(3 605)	(2 278)	495 412	(2 249)	-	-	493 162

Ecart d'acquisition :

Lors de la dernière clôture annuelle du 31 décembre 2023, les tests de dépréciation réalisés au niveau des deux UGT Transport et Stockage n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation d'actif. Les principaux travaux ont consisté à :

- Déterminer la base d'actif à tester à partir des comptes consolidés au 31 décembre N ;
- Définir les flux de trésorerie en cohérence avec les hypothèses retenues dans le Plan Stratégique (projeté jusqu'en 2045 en considérant un cadre réglementaire stable, notamment le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) permettant de déterminer la rémunération des activités de Transport et de Stockage, et une inflation en ligne avec celle retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)) ;
- Intégrer dans les business plan les tarifs arrêtés par la CRE,
- Définir des hypothèses d'investissements intégrant des perspectives d'évolution à la baisse de la consommation de gaz dans le contexte de la transition énergétique, et comprenant des investissements liés à la décarbonation
- Déterminer le taux d'actualisation des flux de trésorerie en lien avec l'hypothèses de CMPC citée précédemment afin de calculer la valeur recouvrable de chacune des UGT en actualisant leurs flux de trésorerie et la valeur terminale ;

Les tests de dépréciation sont basés sur le cadre réglementaire défini par la CRE dans ses délibérations dites ATS3 applicable à l'activité de Stockage et ATRT8 applicable à l'activité de Transport.

Des sensibilités du test d'impairment ont été effectuées sur une variation du niveau de CMPC ainsi que sur la durée d'observation des flux de trésorerie. L'analyse n'a pas identifié de risque significatif sur l'évaluation de la valeur d'entreprise.

Il n'y a pas eu d'événements sur le premier semestre 2024 susceptible de remettre en cause l'évaluation réalisée au 31 décembre 2023.

5.9.2.2 Immobilisations incorporelles par activités

Transport

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/06/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	COMPTABLE
Ecart d'acquisition	252 457				252 457	(3)			(3)	252 454
Frais de développement	12 270				12 270	(6 006)	(1 197)		(7 203)	5 067
Logiciels	91 261				91 261	(67 779)	(3 899)		(71 678)	19 583
Immobilisations incorporelles en cours	3 205	4 722			7 926	-			-	7 926
TOTAL	359 193	4 722	-	-	363 915	(73 788)	(5 096)	-	(78 884)	285 031

Le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 4 722 K€.

Stockage

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/6/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	COMPTABLE
Ecart d'acquisition	168 304				168 304	(2)			(2)	168 302
Frais de développement	4 209				4 209	(2 385)	(400)		(2 786)	1 423
Logiciels	36 217				36 217	(25 913)	(1 780)		(27 692)	8 525
Clientèle	38 711				38 711	(13 458)	(648)		(14 105)	24 606
Immobilisations incorporelles en cours	244	1 174			1 418	-			-	1 418
Total	247 686	1 174	-	-	248 859	(41 757)	(2 828)	-	(44 585)	204 274

Le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 1 174 K€.

Activités de Teréga Solutions

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/6/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	COMPTABLE
										30/6/2024
Logiciels	3 101				3 101	(992)	(311)		(1 303)	1 798
Immobilisations incorporelles en cours	1 970	91			2 061					2 061
Total	5 071	91	-	-	5 162	(992)	(311)	-	(1 303)	3 859

5.9.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.9.3.1 Variations des exercices 2024 et 2023

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	31/12/2022	ACQUISITIONS / ACTIVATIONS	SORTIES	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/06/2024
Terrains	10 858	22	(25)	10 855	-	-	106	10 961
Agencements sur terrains	12 974	736	-	13 709	-	-	-	13 709
Constructions	104 643	6 239	(1 408)	109 474	-	-	-	109 474
Installations tech, matériel & outillage	3 273 624	120 310	(1 084)	3 392 850	-	-	344	3 393 194
Autres immobilisations corporelles	1 933	98	(7)	2 025	-	-	51	2 076
Matériel de bureau	2 117	327	(12)	2 432	-	-	78	2 510
Matériel de transport	825	148	-	972	-	-	19	991
Matériel informatique	7 701	883	(1 634)	6 950	-	-	67	7 017
Immobilisations corporelles en cours	57 763	29 810	-	87 572	44 042	-	(665)	130 949
VALEURS BRUTES	3 472 438	158 573	(4 171)	3 626 839	44 042	-	0	3 670 881

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	31/12/2022	DOTATIONS	SORTIES	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	AUTRES	30/06/2024
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(8 537)	(1 050)	-	(9 586)	(499)	-	-	(10 085)
Amt/Dép. constructions	(34 792)	(5 821)	1 233	(39 380)	(3 040)	-	-	(42 420)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(894 849)	(83 339)	1 084	(977 103)	(41 370)	-	-	(1 018 473)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(1 104)	(150)	7	(1 248)	(78)	-	-	(1 326)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(896)	(222)	12	(1 106)	(124)	-	-	(1 230)
Amt/Dép. Matériel transport	(170)	(117)	-	(287)	(61)	-	-	(348)
Amt/Dép. Matériel informatique	(5 987)	(792)	1 634	(5 144)	(333)	-	-	(5 478)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(946 335)	(91 489)	3 970	(1 033 853)	(45 505)	-	-	(1 079 358)
VALEUR NETTE COMPTABLE	2 526 102	67 084	(200)	2 592 986	(1 463)	-	0	2 591 523

5.9.3.2 Immobilisations corporelles par activités

Transport

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/06/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	30/6/2024
Terrains	7 792			106	7 898					7 898
Agencements sur terrains	3 528				3 528	(2 135)	(152)		(2 287)	1 242
Constructions	66 023				66 023	(24 715)	(1 867)		(26 582)	39 441
Installations tech, matériel & outillage	2 084 169			257	2 084 426	(695 144)	(25 442)		(720 586)	1 363 840
Autres immobilisations corporelles	1 038			35	1 073	(561)	(51)		(612)	462
Matériel de bureau	1 908			56	1 964	(939)	(97)		(1 036)	928
Matériel de transport	841				841	(258)	(54)		(312)	529
Matériel informatique	4 836			36	4 872	(3 441)	(247)		(3 687)	1 185
Immobilisations corporelles en cours	35 912	26 969		(490)	62 391					62 391
TOTAL	2 206 048	26 969	-	-	2 233 017	(727 192)	(27 910)	-	(755 102)	1 477 915

Le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles de transport comptabilisées sur l'exercice s'élève à 26 969 K€.

Stockage

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/6/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	COMPTABLE 30/6/2024
Terrains	3 063				3 063					3 063
Agencements sur terrains	10 181				10 181	(7 451)	(347)		(7 798)	2 383
Constructions	43 450				43 450	(14 665)	(1 173)		(15 837)	27 613
Installations tech, matériel & outillage	1 308 681			87	1 308 768	(281 960)	(15 927)		(297 887)	1 010 881
Autres immobilisations corporelles	955			15	970	(687)	(27)		(714)	256
Matériel de bureau	524			22	546	(167)	(27)		(194)	352
Matériel de transport	131			19	151	(29)	(7)		(36)	115
Matériel informatique	2 114			31	2 146	(1 704)	(87)		(1 790)	355
Immobilisations corporelles en cours	48 441	16 785		(175)	65 051					65 051
Total	1 417 540	16 785	-	-	1 434 324	(306 662)	(17 595)	-	(324 256)	1 110 068

Le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles de stockage comptabilisées sur l'exercice s'élève à 16 785 K€.

Activités de Teréga Solutions

En milliers d'euros

Rubrique	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES	
	31/12/2023	ACQUISITIONS	SORTIES	ACTIVATIONS	30/6/2024	31/12/2023	DOTATIONS	SORTIES	30/6/2024	COMPTABLE 30/6/2024
Autres immobilisations corporelles	32				32					32
Immobilisations corporelles en cours	3 219	288			3 507					3 507
Total	3 251	288	-	-	3 539	-	-	-	-	3 539

5.9.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

5.9.4.1 Variations de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE SITUATION NETTE	DÉPRÉCIATION	30/06/2024
Titres mis en équivalence	237	44	28	-	309
Chadasaygas	-				-
DualMetha	237	63	30		329
Stirvia	-	(19)	(2)		(20)
Titres de participation	332	-	-	-	332
3 GRT	1				1
Declaranet	312				312
Prisma	19				19
Titres immobilisés	3 550	-	-	(1 368)	2 182
Hydrogène de france	3 550			(1 368)	2 182
VALEURS BRUTES	4 119	44	28	(1 368)	2 823

5.9.4.2 Variations de l'exercice précédent

En milliers d'euros

	31/12/2022	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE SITUATION NETTE	DÉPRÉCIATION	31/12/2023
Titres mis en équivalence	660	6	(430)		237
Chadasaygas				-	-
DualMetha	660	6	(430)	-	237
Titres de participation	332				332
3 GRT	1				1
Declaranet	312				312
Prisma	19				19
Titres immobilisés	6 908			(3 358)	3 550
Hydrogène de france	6 908			(3 358)	3 550
VALEURS BRUTES	7 901	6	(430)	(3 358)	4 119

Les titres de participation mis en équivalence sont constitués des parts et des frais d'acquisition dans les sociétés suivantes :

- Groupe Chadasaygas, détenue à 40% ;
- DualMetha, détenue à 9.55% ;
- Stirvia, détenue à 49%.

Après analyse, il a été déterminé que Teréga détenait une influence notable sur ces trois sociétés. La méthode de consolidation appliquée est celle de la mise en équivalence.

Les délais de clôture des filiales ne permettant pas une remontée des données pour la période concernée, les chiffres utilisés pour les situations nettes et les résultats correspondent à ceux de l'exercice 2023 pour DualMetha et Stirvia.

L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire du Groupe Chadasaygas a été prononcée le 14 décembre 2023. Du fait des dépréciations déjà comptabilisées, aucun impact comptable supplémentaire n'a été constaté dans les comptes consolidés du Groupe Teréga. Cette procédure n'engendre à la clôture de déconsolidation chez Teréga tant que la procédure de liquidation reste ouverte.

Une augmentation de capital de DualMetha de 738 nouvelles actions ordinaires a été effectuée le 30 avril 2024, à laquelle le Groupe Teréga n'a pas participé. Une dilution de la participation a ainsi été constatée passant de 11.9% à 9.55%.

Les titres immobilisés sont constitués des parts prises dans Hydrogène de France, détenu à 2,35%. Dans les comptes sociaux, les titres de participation Hydrogène de France sont comptabilisés au coût d'acquisition (y compris frais d'acquisition). Dans les comptes IFRS, Teréga Solutions a pris l'option irrévocable de la mise à la juste valeur en contrepartie des OCI non recyclables. Ainsi, la valorisation des titres au 30 juin 2024 a été ajustée sur la base du cours de fin juin.

5.9.5 STOCKS

En milliers d'euros

VALEURS BRUTES	30/06/2024		31/12/2023			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	47 232	(5 019)	42 213	41 859	(4 912)	36 947
VALEURS BRUTES	47 232	(5 019)	42 213	41 859	(4 912)	36 947

Les stocks sont composés de pièces de matériel technique ainsi que de stocks de gaz, principalement pour l'autoconsommation.

La provision pour dépréciation du stock de matières et fournitures est constituée sur la base d'une analyse détaillée des rotations par article.

5.9.6 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros

	30/06/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	3 861	12 930
Factures à établir	47 359	51 443
Dép. clients et comptes rattachés	(858)	(858)
CRÉANCES CLIENTS	50 361	63 515

5.9.7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

5.9.7.1 Variations de l'exercice

La variation des impôts différés au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2023	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	30/06/2024
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	(291 544)	(9 036)	(1 786)	4 843	-	(297 523)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(291 544)	(9 036)	(1 786)	4 843	-	(297 523)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux instruments de couverture ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent principalement aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

5.9.7.2 Natures d'impôts différés de l'exercice

En milliers d'euros

	31/12/2023	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	30/06/2024
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 629	-			1 629
- Impôt sur autres retraitement de consolidation	599	(438)	353	-	514
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(195 535)	455			(195 080)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	30 621				30 621
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(137 882)	(5 147)			(143 029)
- Impôt différé sur engagement sociaux	4 500	267	-		4 767
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(161)	862			701
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	4 686	(5 034)	(2 139)	4 843	2 356
- Impôt différé résultant du report variable	-	-	-		-
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(291 544)	(9 035)	(1 786)	4 843	(297 521)
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	(291 544)	(9 036)	(1 786)	4 843	(297 523)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(291 544)	(9 035)	(1 786)	4 843	(297 521)

5.9.7.3 Variations et natures d'impôts différés de l'exercice précédent

Les variations de l'exercice précédent sont les suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	RECLASSEMENTS	31/12/2023
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	-
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(19 816)	3 284	9 712	2	(291 544)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	-	(291 544)

Les impôts différés constatés dans les « autres éléments du résultat global » sont relatifs aux écarts actuariels sur engagement de retraites ainsi qu'à la mise à la juste valeur des titres Hydrogène de France.

Les impôts différés en capitaux propres correspondent aux intérêts relatifs aux obligations remboursables en actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En milliers d'euros

	31/12/2022	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	AUTRES RÉSERVES	RECLASS. 31/12/2023	31/12/2023
- Impôt différé sur différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal	1 733	146			(250)	1 629
- Impôt sur autres retraitement de consolidation	648	(872)	867	-	(45)	599
- Impôt différé sur écart de réévaluation sur immobilisations corporelles et incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	(196 505)	970				(195 535)
- Impôt différé sur frais d'acquisition de titres	37 952	-			(7 331)	30 621
- Impôt différé sur annulation des provisions réglementées	(135 278)	(9 937)			7 334	(137 882)
- Impôt différé sur engagement sociaux	4 557	13	(277)		207	4 500
- Impôt différé sur norme IFRIC 21 C3S	(169)	(37)			44	(161)
- Impôt différé sur retraitement de la dette financière	2 365	(10 100)	2 694	9 712	15	4 686
- Impôt différé résultant du report variable	(27)	-	-		27	-
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	0	(291 544)
Actifs d'impôt différé	2	-	-	-	(2)	(0)
Passifs d'impôt différé	(284 726)	(19 816)	3 284	9 712	2	(291 544)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	(284 724)	(19 816)	3 284	9 712	0	(291 544)

5.9.7.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Conformément à la description faite dans la note 5.5.1.2, les déficits fiscaux des entités du groupe ne sont pas restitués aux entités qui les ont générées. Chaque société juridique est considérée comme une entité fiscale indépendante, le périmètre d'intégration fiscale étant placé au-dessus de Teréga SAS.

Ainsi, les actifs d'impôts différés, correspondant aux déficits utilisés par l'intégration fiscale et non comptabilisés car non disponibles dans les comptes consolidés s'élèvent à 4 497 K€ au 30 juin 2024 et étaient de 8 700 K€ au 31 décembre 2023.

5.9.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	En milliers d'euros	
	30/06/2024	31/12/2023
Disponibilités	103 303	66 836
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	103 303	66 836

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

L'augmentation des disponibilités au 30 juin 2024 s'explique principalement par les activités opérationnelles qui ont généré plus de trésorerie par rapport au niveau des activités d'investissements et de financements.

5.9.9 CAPITAL ET RÉSERVES

Au 30 juin 2024, le capital social s'élève à 489 474 K€ composé de 48 947 355 actions d'un nominal de 10 euros.

Le Groupe a mis en place des financements externes ainsi qu'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'une valeur nominale de 790 000 K€ de maturité 30 ans à l'origine. Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe sont considérées comme des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. La charge d'intérêts sur les ORA (nets d'impôts) est classée en capitaux propres.

Le 26 février 2015 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 670 000 K€.

Le 20 octobre 2020 l'emprunt ORA a fait l'objet d'un remboursement de 200 000 K€ réparti au pourcentage de détention du capital des quatre actionnaires, ramenant sa valeur nominale à 470 000 K€.

5.9.10 PROVISIONS

En milliers d'euros

	31/12/2022	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	31/12/2023	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	30/06/2024
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS NON COURANTES	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	865	-	(104)	762	-	-	762
Autres provisions pour charges - courant	957	250	(135)	1 072	-	-	1 072
PROVISIONS COURANTES	1 822	250	(239)	1 834	-	-	1 834
TOTAL PROVISIONS	1 822	250	(239)	1 834	-	-	1 834

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.9.11 DETTES FINANCIÈRES

5.9.11.1 Variations de l'exercice en cours

La variation des dettes financières au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	30/06/2024
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	7 995	-	(1 220)	6 775
TOTAL NON-COURANT	1 790 226	-	(1 220)	1 789 005
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	20 800	15 697	(2 500)	33 998
TOTAL COURANT	20 800	15 697	(2 500)	33 998
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 811 026	15 697	(3 720)	1 823 003

En milliers d'euros

	TOTAL	30/6/2024				
		N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	546 189	-	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	6 775	6 775	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	33 998	33 998	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 823 003	40 773	546 189	-	-	1 236 042

La structure financière est composée :

- D'emprunts obligataires pour 1 782 231 K€, dont :
 - Emprunt obligataire public pour 550 000 K€, à échéance 2025, taux fixe de 2,200%, déduction faite des frais d'émission pour 3 810 K€ ;
 - Emprunt obligataire privé pour 350 000 K€, à échéance 2035, taux fixe de 2,998%, déduction faite des frais d'émission pour 1 566 K€ ;
 - Emprunt obligataire pour 400 000 K€, à échéance 2028, taux fixe de 0,625%, déduction faite des frais d'émission pour 2 517 K€ et de la prime d'émission pour 2 604 K€ ;
 - Emprunt obligataire pour 500 000 K€, à échéance 2030, taux fixe de 0,875%, déduction faite des frais d'émission pour 2 341 K€ et de la prime d'émission pour 4 930 K€.

- D'une réserve de crédit RCF (Revolving Credit Facility) d'une capacité de tirage de 250 000 K€. La RCF n'a pas fait l'objet de tirage au 30 juin 2024 ;

- D'autres emprunts et dettes assimilés non courant pour 6 775 K€ (principalement les garanties clients équivalent à des dépôts et cautionnements reçus) ;

- D'intérêts courus sur emprunts pour 33 998 K€ composés de :
 - 3 586 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 400 M€ souscrit en 2020 ;
 - 14 228 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 550 M€ souscrit en 2015 ;
 - 10 005 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 350 M€ souscrit en 2015 ;
 - 6 128 K€ d'intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire de 500 M€ souscrit en 2020 ;
 - 52 K€ de frais RCF.

Le groupe respecte ses engagements contractuels de ratios bancaires.

5.9.11.2 Variations de l'exercice précédent

En milliers d'euros

	31/12/2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2023
Emprunts obligataires - non courant	1 782 231	-	-	1 782 231
Emission titres part. et avances de l'état - non courant	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	10 982	-	(2 986)	7 995
TOTAL NON-COURANT	1 793 213	-	(2 986)	1 790 226
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	18 900	31 479	(29 579)	20 800
TOTAL COURANT	18 900	31 479	(29 579)	20 800
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 812 113	31 479	(32 565)	1 811 026

En milliers d'euros

	TOTAL	31/12/2023				
		N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Emprunts obligataires	1 782 231	-	546 189	-	-	1 236 042
Emprunts auprès établis. de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	7 995	7 995	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	20 800	20 800	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 811 026	28 795	546 189	-	-	1 236 042

5.9.11.3 Endettement financier net

En milliers d'euros

ENDETTEMENT FINANCIER NET	31/12/2022	VARIATION DE LA PÉRIODE	31/12/2023	VARIATION DE LA PÉRIODE	
				30/06/2024	
Trésorerie brute	60 278	6 558	66 836	36 467	103 303
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	-	-	-	-	-
TRÉSORERIE NETTE	60 278	6 558	66 836	36 467	103 303
Endettement financier brut	1 812 113	(1 087)	1 811 026	10 890	1 823 003
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 751 835	(7 645)	1 744 190	(25 577)	1 719 700

5.9.11.4 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les

contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré au niveau du Groupe. Il représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie viendrait à manquer à ses obligations de paiement contractuelles.

Le risque de crédit et de contrepartie concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que les expositions de crédit aux clients, y compris les créances impayées.

L'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'euros

	30/06/2024					
	TOTAL	N+1	N+2	N+3	N+4	>=N+5
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-
Créances clients	50 361	50 361	-	-	-	-
Créances d'impôt exigible courantes	-	-	-	-	-	-
Créances sociales	1 615	1 615	-	-	-	-
Créances fiscales	2 220	2 220	-	-	-	-
Autres créances	5 267	5 267	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES	59 463	59 463	-	-	-	-

Compte tenu de la typologie des clients, qui sont des acteurs européens gaziers significatifs et du nombre relativement peu élevé de clients expéditeurs, le Groupe considère qu'il n'est exposé qu'à un risque de crédit marginal.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les flux de trésorerie contractuels sont essentiellement constitués des frais financiers relatifs aux paiements des intérêts et remboursements du capital.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

La performance financière du Groupe n'est pas matériellement influencée par les fluctuations des taux de change puisqu'une partie significative de l'activité se déroule au sein de la zone euro et les coûts et les revenus sont généralement libellés dans la même devise.

Le Groupe n'est pas exposé aux variations de flux futurs. L'intégralité de sa dette non courante est à taux fixe.

5.9.11.5 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

- Trésorerie, prêts et créances

Le groupe estime que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, des autres créances, des dettes fournisseurs, des autres dettes et des divers dépôts et cautionnements reflète la valeur de marché compte tenu du fort degré de liquidité de ces postes et leur échéance à moins d'un an.

- Actifs à la juste valeur

Les VMP sont comptabilisées à leur prix d'acquisition qui reflète leur juste valeur (les montants sont non significatifs).

- Instruments dérivés et de couverture

Le groupe a mis en place, le 6 février 2020, un swap de taux d'intérêt à départ différé avec une clause de résiliation obligatoire anticipée au 6 mars 2020 afin de couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt en amont de la date d'émission de l'obligation émise par Teréga SAS. Ce swap a été résilié le 20 février 2020, jour de la date de négociation de l'émission obligataire émise par Teréga SAS. Ce swap a une maturité de 7 ans.

La soulte (issue de la juste valeur à la clôture du swap) payée par Teréga SAS est étalée sur la durée de couverture (soit 7 ans à partir du 20 février 2020) au compte de résultat.

Le Groupe a souscrit sur le premier semestre 2023 des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêts à départ décalé) de taux pour le futur refinancement de la souche obligataire arrivant à échéance en août 2025 (refinancement hautement probable en octobre 2024) afin de se protéger contre la hausse des taux. D'un nominal total de 275 millions d'euros, ces instruments devant s'activer le 15 octobre 2024 ont été souscrits à un taux fixe moyen de 2,91 % avec une maturité de 7 ans.

Le montant de la réserve de couverture provenant des gains et pertes accumulés en capitaux propres est de 2 149 milliers d'euros au 30 juin 2024.

- Passifs financiers au coût amorti

Concernant les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable reflète la valeur de marché en raison de leur fort degré de liquidité.

La valeur de marché des dettes financières à long terme et à court terme est déterminée en utilisant la valeur des flux de trésorerie décaissés futurs estimés, actualisés en utilisant les taux observés par le Groupe en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

- Bilan des instruments financiers

Les valeurs de marché des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées selon la hiérarchie ci-dessous telle que définie par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : la juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

5.9.12 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	En milliers d'euros	
	30/06/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	11 364	6 547
Factures non parvenues	19 215	60 224
DETTES FOURNISSEURS	30 579	66 771

Le montant des factures non parvenues correspond au cycle normal de réception des travaux dans le cadre des opérations conduites par le Groupe.

Contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF »)

Le 4 octobre 2019, Teréga SA a reçu un avis de contrôle de la DGCCRF sur les délais de paiement inter-entreprises. Le contrôle couvre l'année 2018 et a démarré le 14 janvier 2020. Il a donné lieu à échange de documents pendant le premier trimestre 2021. Aucune conclusion n'a été reçue à ce jour.

5.9.13 AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros

	30/06/2024	31/12/2023
Dettes sociales - courant	28 348	32 023
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	10 711	6 592
Comptes courants groupe passifs - courant	1 570	1 515
Autres dettes - courant	1 190	1 380
AUTRES PASSIFS COURANTS	41 820	41 509

La baisse des dettes sociales correspond principalement à l'effet année pleine de la provision pour intéressement et participation en 2023.

L'augmentation des dettes fiscales provient principalement de la provision IFR et Taxe foncière pour 3 M€ qui seront entièrement réglées au 31 décembre 2024.

Les comptes courants groupe passifs correspondent à la dette d'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'intégration fiscale avec Teréga Holding.

5.9.14 AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros

	30/06/2024	31/12/2023
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	434	31
Créances sur personnel & org. sociaux	1 615	272
Créances fiscales - hors IS - courant	2 220	3 663
Comptes courants Groupe actif - courant	82	79
Autres créances - courant	1 024	326
Charges constatées d'avance	3 727	3 684
VALEURS BRUTES	9 102	8 055
	30/06/2024	31/12/2023
DÉPRÉCIATIONS	-	-
AUTRES ACTIFS COURANTS	9 102	8 055

La baisse des créances fiscales s'explique par la baisse de la TVA sur factures non parvenues.

Le montant des charges constatées d'avance s'explique principalement par le retraitement effectué sur les logiciels SaaS, le reste étant lié à l'activité normale du groupe.

5.10 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

5.10.1 PRODUITS

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Production vendue de biens	20	21
Production vendue de services	236 636	248 253
Ventes de marchandises	0	0
Management Fees	-	-
Autres refacturations avec marge	1 403	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	238 059	248 274

La production vendue de services correspond principalement aux recettes de capacités de transport et de stockage, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant des contrats de raccordement et de transit. L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

5.10.2 AUTRES PRODUITS

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Autres produits	-	1 775
Transferts de charges d'exploitation	143	147
AUTRES PRODUITS	143	1 921

Les autres produits en 2023 proviennent essentiellement de refacturations de conventions de travaux lors des déviations de canalisations. En 2024, les autres produits ont été classés en chiffre d'affaires conformément à leur nature comptable.

5.10.3 ACHATS ET CHARGES

5.10.3.1 Achats de matières, fournitures et marchandises

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(7 499)	(5 873)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	5 002	(596)
Achat d'études	-	(0)
Autres achats	(1)	(0)
Achats non stockés de matières et fournitures	(13 309)	(21 501)
ACHATS CONSOMMÉS	(15 807)	(27 969)

La diminution des achats non stockés de matières et fournitures s'explique par le phasing d'avancement des différents projets en 2024 vs 2023.

5.10.3.2 Charges de personnel

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Rémunérations du personnel	(20 663)	(18 698)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(10 195)	(9 710)
Charges de Stocks Options et Actions Gratuites	-	-
Participation des salariés	(2 457)	(2 228)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(3 837)	(4 665)
Dot./Prov. engagements sociaux	(1 008)	(759)
Rep./Prov. engagements sociaux	190	343
Reprise / (Dotation) nettes sur engagements sociaux	(818)	(416)
CHARGES DE PERSONNEL	(37 971)	(35 717)

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la hausse des rémunérations en accord avec les négociations annuelles obligatoires.

5.10.3.3 Charges externes

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Sous-traitance générale	(8 045)	(8 192)
Locations et charges locatives	(709)	(944)
Entretiens et réparations	(3 902)	(3 689)
Primes d'assurance	(434)	(514)
Divers	(834)	(755)
Personnel mis à disposition	(184)	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(384)	(228)
Publicités	(1 060)	(759)
Transports	(98)	(91)
Déplacements, missions	(1 843)	(1 492)
Frais postaux	(1 189)	(1 023)
Services bancaires	(59)	(51)
Autres charges externes	(1 067)	(664)
CHARGES EXTERNES	(19 809)	(18 401)

5.10.3.4 Impôts et taxes

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(538)	(367)
Autres impôts et taxes	(8 128)	(8 346)
IMPÔTS ET TAXES	(8 665)	(8 713)

5.10.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Intérêts emprunts bancaires	(5 432)	(5 439)
Intérêts emprunt obligataire	(10 410)	(10 398)
Intérêts comptes courant	-	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(15 842)	(15 838)
Dot./dép des actifs financiers	-	-
Autres charges financières	(243)	-
Autres produits financiers	1 774	1 076
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1 531	1 070
RÉSULTAT FINANCIER	(14 311)	(14 768)

Les intérêts des emprunts sont relatifs aux financements externes mentionnés dans le paragraphe « dettes financières ».

Les intérêts des emprunts sont calculés via un Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

5.10.5 IMPÔTS

5.10.5.1 Impôts comptabilisés dans le résultat

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(18 558)	(19 139)
Impôts différés	(9 036)	(9 242)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(27 595)	(28 381)

Conformément à la description faite dans la note 5.9.7, les actifs d'impôt relatifs aux déficits apportés à l'intégration fiscale "Teréga Holding" ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes consolidés.

En prenant en compte cet actif, la charge d'impôt serait la suivante :

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
Impôt exigible (IS au taux normal / contribution additionnelle et exceptionnelle)	(18 558)	(19 139)
Impôts différés	(9 036)	(9 242)
Impôts différés actifs non comptabilisés	4 497	5 990
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(4 539)	(3 252)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(23 097)	(22 391)

5.10.5.2 Rapprochement entre l'impôt effectif et l'impôt théorique

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
TAUX D'IMPOSITION	25,83%	25,83%
Résultat de la période attribuable aux :		
- propriétaires de la société	58 576	58 418
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(25)	(122)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ APRÈS IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	58 601	58 540
Impôt exigible	(18 558)	(19 139)
Impôt différé	(9 036)	(9 242)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(27 595)	(28 381)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	86 196	86 921
IMPÔT THÉORIQUE (AU TAUX D'IMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE)	(22 264)	(22 452)
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	(96)	(18)
Effet intégration fiscale	(6 192)	(6 625)
Crédits d'impôt	240	61
Redressement fiscaux et régul IS	(12)	(14)
Autres	730	667
IMPÔT EFFECTIF	(27 595)	(28 381)

5.10.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel calculés au 30 juin 2024 correspondent aux projections fournies par un actuare indépendant en janvier 2024. Les hypothèses actuarielles utilisées n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour et correspondent aux hypothèses de 2023.

Un nouvel accord concernant les retraites était en cours de négociation au 30 juin 2024, son application est décrite dans les événements post clôture, cf paragraphe 5.15.

5.10.6.1 Variation de l'obligation nette et impact comptabilisé en résultat et OCI

	En milliers d'euros	
	30/06/2024	31/12/2023
AVANTAGE DU PERSONNEL À L'OUVERTURE	18 764	19 746
Coûts des services rendus à la période	718	1 036
Coûts de services passés	-	(703)
Charges d'intérêts	379	668
Pertes et gains actuariels CET et MDT	-	(280)
Prestations versées par l'employeur	(279)	(630)
Autres ajustements	-	-
IMPACT COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	818	91
Pertes et gains actuariels	-	(1 073)
IMPACT COMPTABILISÉ EN OCI	0	-1 073
AVANTAGE DU PERSONNEL À LA CLÔTURE	19 582	18 764
Dettes sociales (CET) à la clôture	3 826	3 826
OBLIGATION NETTE À LA CLÔTURE	23 408	22 590

Sensibilité au taux d'actualisation

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements (chiffres au 31/12/2023) :

	En millions d'euros	
	Augmentation de 0,5%	Diminutions de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31/12/2023	(1,5)	1,7

Écarts actuariels

Les écarts actuariels au 31/12/2023 sont uniquement liés à des variations d'hypothèses financières (taux d'actualisation).

Estimation des paiements futurs

Les versements futurs estimés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

ANNÉES	PAIEMENTS FUTURS
2 024	558
2 025	576
2 026	520
2 027	711
2 028	1 239
2029 - 2033	11 739

Les avantages du personnel sont principalement composés des éléments suivants :

- MIP (Mutuelle de l'Industries du Pétrole) : régime de complémentaire santé,
- Droit de cessation anticipé d'activité (CAA) : régime de retraite dont le but est de fournir une allocation de retraite au salarié ayant une ancienneté suffisante en service posté,
- Indemnités de fin de carrière : versement en capital dû au salarié par l'entreprise lors du départ à la retraite,
- Médailles du travail : capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une certaine ancienneté groupe,
- PEC (Plan épargne choisie) : jours que les anciens détachés ont acquis et dont ils disposent pour partir plus tôt en retraite,
- Malakoff : régime de prévoyance,
- CET (Compte Épargne Temps) : le but est de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits de congés rémunérés.

5.10.6.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour et correspondent aux hypothèses de 2023.

TAUX D'ACTUALISATION À LA DATE DE CLÔTURE	3,40%
TAUX D'INFLATION	2,00%
TAUX D'AUGMENTATION MOYEN DES SALAIRES	3,00%
TAUX DE CHARGES PATRONALES	53,00%
TAUX DE TURNOVER	Tables Cadre/Non Cadre de taux décroissants par âge et nuls au-delà de 55 ans
AGE DE DÉPART EN RETRAITE	Cadre : 62 à 67 ans Non Cadre : 60 à 64 ans
TABLE DE MORTALITÉ	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05

5.10.7 EFFECTIFS

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 31/12/2023
EFFECTIF VENTILÉ PAR CATÉGORIE		
Cadres	329	326
OETAM	351	353
TOTAL EFFECTIF	680	679
EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE		
Cadres	329	318
OETAM	350	352
TOTAL EFFECTIF MOYEN	679	670

5.11 INFORMATIONS SECTORIELLES

5.11.1 Répartition des immobilisations

La répartition des immobilisations par UGT est présentée en Note 5.9.2.

5.11.2 Répartition des dettes financières

La répartition des dettes financières du groupe par UGT est la suivante :

En milliers d'euros

	30/06/2024	31/12/2023
DETTES FINANCIÈRES	1 789 013	1 790 221
Activité Transport	983 957	984 622
Activité Stockage	805 056	805 600
Activités Teréga Solutions	2 803	2 789
Autre	-2 803	-2 789

5.11.3 Répartition du compte de résultat

La répartition des agrégats du compte de résultat par UGT est la suivante :

En milliers d'euros

	EXERCICE AU 30/06/2024	EXERCICE AU 30/06/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	238 059	248 274
Activité Transport	151 146	162 845
Activité Stockage	86 818	85 218
Activités Teréga Solutions	953	986
Autre	-858	-775
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	100 507	101 621
Activité Transport	66 349	72 368
Activité Stockage	35 851	30 534
Activités Teréga Solutions	-1 694	-1 281
RÉSULTAT NET	58 576	58 418
Activité Transport	40 771	45 923
Activité Stockage	19 924	14 202
Activités Teréga Solutions	-2 119	-1 707

5.11.4 Information géographique

L'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

5.11.5 Information sur les principaux clients

Pour l'UGT Transport, en 2024, le plus gros client représente 40% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent 70% du chiffre d'affaires. Ces clients sont des fournisseurs de gaz naturel.

Pour l'UGT Stockage, en 2024, le plus gros client représente 17% du chiffre d'affaires. Les 5 plus gros clients représentent 56% du chiffre d'affaires. Ces clients sont principalement des fournisseurs de gaz naturel et des opérateurs de trading sur les marchés de l'énergie.

5.12 RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique et la transition énergétique sont pris en compte dans la préparation des comptes consolidés.

Le Groupe Teréga est exposé aux risques d'aléas climatiques extrêmes (inondations, feux de forêts) pouvant engendrer une perte totale ou partielle d'installations critiques. Ceci peut perturber la continuité de l'activité en impactant le fonctionnement de Teréga (accès/dégradation des infrastructures, approvisionnement en gaz, etc...) ou la chaîne de valeur (disponibilité et coûts de matières premières), avec des incidences financières potentielles (retards de livraison, réparation des infrastructures, coûts d'adaptation).

Ces risques sont pris en compte dans la démarche de gestion des actifs mise en place par le Groupe Teréga.

Les enjeux climatiques sont appréhendés dans les tests de dépréciation au travers des hypothèses retenues dans notre Plan Long Terme (cf §5.9.2).

5.13 PARTIES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement Teréga Holding, les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

En milliers d'euros		
	30/06/2024	31/12/2023
Bilan		
Dettes		
Compte courant	1 551	1 514

En milliers d'euros		
	30/06/2024	31/12/2023
Compte de résultat		
Charge d'impôt	-18 539	-33 484

La rémunération brute fiscale du Président de TEREGA SAS, pour le premier semestre 2024, s'élève à 453 023€.

Cette rémunération se compose d'une part fixe (39%), d'avantages en nature (3%) et d'une part variable (58%). La part variable est liée aux performances du Groupe et est constituée d'une part annuelle basée sur les résultats de l'exercice 2023 et d'une part long terme basée sur les résultats 2021-2022-2023.

Les objectifs RSE, relatifs à la sécurité des individus et aux émissions de méthane, pèsent pour 15% de la part variable annuelle.

Le mandataire social n'a pas perçu de jetons de présence sur le 1er semestre 2024.

Les administrateurs n'ont pas perçu de jetons de présence sur le 1er semestre 2024.

5.14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.14.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le 12 octobre 2022, Teréga SA a fourni une garantie ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) à la préfecture du Gers, dans le cadre du forage du puits d'Izaute pour un montant de 1,5 M€. Cette garantie expirera en octobre 2030.

5.14.2 ENGAGEMENTS REÇUS

5.14.2.1 Cautions bancaires

En milliers d'euros

		VALORISATION AU 30/06/2024	VALORISATION AU 30/06/2023
Cautions bancaires clients	Teréga SA	83 914	84 573
Cautions bancaires fournisseurs	Teréga SA	13 373	8 859
TOTAL ENGAGEMENTS		97 287	93 432

5.14.2.2 Quotas de CO2

Au titre de la période pluriannuelle 2022 - 2025 d'allocation gratuite de quotas, Teréga SA doit recevoir:

NOMBRE DE QUOTAS ALLOUÉS	
2024	3 446
2025	3 446

Ces données sont à jour de l'arrêté du 28 juillet 2023 et 4 août 2022 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la liste des exploitants d'installations soumises à autorisation pour les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le montant des quotas d'émission affectés à titre gratuit pour les exploitants d'installations pour lesquelles des quotas d'émission à titre gratuit sont affectés, pour la période 2021-2025.

5.15 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Des nouvelles mesures concernant les indemnités de départs à la retraite ont été mises en place par voie de décision unilatérale en juillet 2024 concernant essentiellement les sujets suivants :

- extension du Congé Anticipé d'Activité (CAA) aux personnels sur chantier de Raccordement/réparation et Inspection (fouilles et gaines);
- fixation d'un montant d'indemnité de fin de carrière dégressif entre 2025 et 2028 en complément à l'indemnité conventionnelle.

L'impact estimé est une charge complémentaire d'1,9 M€.